



# Assemblée générale

Distr. générale  
17 mai 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-sixième session

Point 123 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003

## **Prévisions de dépenses liées aux questions dont le Conseil de sécurité est saisi : Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan**

### **Onzième rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>1</sup>**

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) pour une période de 12 mois allant du 1er avril 2002 au 31 mars 2003 (A/C.5/56/25/Add.4). Au cours de cet examen, le Comité s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires.

2. Par sa résolution 1401 (2002) du 28 mars 2002, le Conseil de sécurité a, entre autres, approuvé la création, pour une période de 12 mois à compter de l'adoption de ladite résolution, d'une mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan qui comporterait tous les éléments des Nations Unies déjà en place en Afghanistan et qui serait dotée du mandat et de la structure exposés dans le rapport du Secrétaire général sur la situation en Afghanistan et ses conséquences pour la paix et la sécurité internationales (A/56/875-S/2002/278).

3. Les prévisions de dépenses pour la période de 12 mois allant du 1er avril 2002 au 31 mars 2003 ainsi que pour la phase de démarrage avant la date du 1er avril 2002 représentent un montant brut de 48 322 600 dollars (montant net : 44 393 100 dollars). Les ressources déjà affectées par l'Assemblée générale, par sa résolution 56/254 du 24 décembre 2001, aux opérations conduites en Afghanistan et devant être intégrées à la MANUA (à savoir la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et le Représentant spécial du Secrétaire général) s'établissent à 10 472 200 dollars (montant brut et net). En outre, comme l'en a prié le Contrôleur

---

<sup>1</sup> Le Comité consultatif a examiné le projet de budget de la MANUA les 13 et 14 mai 2002 dans une version préliminaire en anglais. Il a approuvé son projet de rapport le 17 mai 2002 et l'a remis le jour même au Secrétariat.



de l'Organisation des Nations Unies, le Comité consultatif, par sa lettre du 15 février 2002 (voir annexe I du présent rapport), a autorisé le Secrétaire général à engager des dépenses d'un montant forfaitaire ne dépassant pas 15 millions de dollars afin de couvrir les dépenses afférentes à la phase préparatoire de la MANUA (voir A/C.5/56/25/Add.4, par. 4 à 9, et A/56/875-S/2002/278, par. 92).

4. Le montant des dépenses engagées par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan entre le 1er janvier et le 31 décembre 2001 et pendant la phase de démarrage de la MANUA, jusqu'au 1er avril 2002, s'est élevé à 9 089 800 dollars, laissant un solde inutilisé de 1 382 400 dollars. En conséquence, compte tenu de ce solde inutilisé, le Secrétaire général estime qu'il faudrait prévoir des ressources supplémentaires nettes d'un montant brut de 46 940 200 dollars (montant net : 43 010 700 dollars) pour assurer le fonctionnement de la MANUA pendant la période de 12 mois allant du 1er avril 2002 au 31 mars 2003 (A/C.5/56/25/Add.4, par. 8 et 9 et annexe I).

5. Par sa résolution 56/254, l'Assemblée générale a affecté un montant de 98 338 700 dollars aux missions politiques spéciales, au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003. Le Comité note, d'après les paragraphes 36 et 37 du rapport du Secrétaire général, qu'à la date de la rédaction dudit rapport, un montant de 34 303 300 dollars demeurait inutilisé au titre des missions politiques spéciales. Le Secrétaire général propose d'utiliser ce solde pour financer la MANUA. Il est par ailleurs demandé à l'Assemblée générale, en vertu des procédures prévues au paragraphe 11 de l'annexe I de la résolution 41/213, d'approuver l'ouverture d'un crédit additionnel de 8 707 400 dollars au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice biennal 2002-2003, ainsi qu'un crédit additionnel de 3 929 500 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel), qui serait compensé par l'inscription d'un montant correspondant au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel).

6. Le mandat de la Mission est décrit aux paragraphes 11 et 12 du document A/C.5/56/25/Add.4 et au paragraphe 97 du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité, en date du 18 mars 2002 (A/56/875-S/2002/278). La Mission serait dirigée par le Représentant spécial du Secrétaire général, qui aurait rang de secrétaire général adjoint et qui serait chargé de coordonner l'ensemble des activités des Nations Unies en Afghanistan. La Mission aurait deux principales composantes (piliers) dirigées chacune par un représentant spécial adjoint ayant rang de sous-secrétaire général : la composante I, affaires politiques, et la composante II, secours, relèvement et reconstruction, ainsi qu'un élément administration et soutien logistique. Tous les éléments d'intervention des Nations Unies en Afghanistan seraient regroupés en une seule opération au sein de la MANUA. Le Comité consultatif note au paragraphe 96 du document A/56/875-S/2002/278 que l'ensemble du système des Nations Unies – tant au niveau du Siège qu'à celui de la région – a engagé des consultations afin de déterminer la forme que pourrait prendre la présence de l'ONU en Afghanistan, sous la houlette de la Cellule de mission intégrée pour l'Afghanistan. Le Comité note en outre, au même paragraphe, que « les modalités de fonctionnement de la MANUA font désormais l'objet d'un large consensus au sein de l'ensemble du système des Nations Unies ». **Le Comité consultatif félicite le Secrétariat d'avoir planifié la Mission en veillant à ce que tous les éléments de l'appui assuré par le système des Nations Unies et ses**

**partenaires soient coordonnés par le Représentant spécial du Secrétaire général en Afghanistan.**

7. Le Comité consultatif note, d'après les paragraphes 105 et 111 du document A/56/875-S/2002/278, que l'on doterait progressivement la MANUA d'une structure intégrée. Après la création de la MANUA, les moyens dont dispose actuellement la Mission spéciale dans le domaine des affaires politiques et civiles seraient absorbés dans la composante I de la MANUA et les activités de l'actuel Bureau des Nations Unies pour la coordination de l'aide humanitaire à l'Afghanistan seraient intégrées à la composante II. On prévoit en outre de regrouper au sein de la MANUA les composantes administratives de la Mission spéciale et du Bureau du Représentant spécial afin de rationaliser les services administratifs et le soutien logistique.

8. Dans un premier temps, le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général disposerait du personnel complémentaire déjà en place et comprendrait, outre un secrétariat et un service juridique, un groupe de conseillers militaires qui serait chargé d'assurer la liaison avec la Force internationale d'assistance à la sécurité, les forces militaires nationales et les forces de la coalition. Le Bureau du Représentant spécial comporterait également un bureau de la communication et de l'information et différents groupes chargés de donner des conseils spécialisés dans les domaines des droits de l'homme, de l'état de droit (justice, police et système pénitentiaire), de l'égalité des sexes ainsi que du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (A/C.5/56/25/Add.4, par. 15 à 17 et annexe IV). Le Comité a été informé que, sur le montant demandé, 4,2 millions de dollars environ seraient affectés au Bureau du Représentant spécial.

9. Les fonctions des composantes I et II sont décrites aux paragraphes 18 à 29 du rapport sur les prévisions de dépenses et aux paragraphes 104 à 108 du document A/56/875-S/2002/278. Le quartier général de la Mission serait installé à Kaboul et il y aurait des bureaux régionaux à Kaboul et dans sept autres villes. Des bureaux de liaison seraient en outre installés à Islamabad et à Téhéran (A/C.5/56/25/Add.4, par. 14 et annexe IV). Le Comité note, d'après le paragraphe 99 du document A/56/875-S/2002/278, que, compte tenu de la dimension régionale du conflit afghan, un ou deux bureaux de liaison supplémentaires pourraient être créés dans des pays voisins. Le Comité a été informé à ce propos qu'il importerait en particulier de renforcer la coopération et la coordination régionales avec les États voisins au nord de l'Afghanistan afin que l'aide humanitaire puisse être acheminée via les nouveaux points de passage sur les frontières avec le Tadjikistan et l'Ouzbékistan.

10. Le Comité consultatif note, au paragraphe 19 et à l'annexe IV du document A/C.5/56/25/Add.4, que les effectifs de la composante I (pilier I) seraient affectés au quartier général de la Mission à Kaboul et déployés en petites équipes dans chacune des huit régions. Il a été précisé au Comité que les prévisions de dépenses au titre du pilier I s'établissaient à environ 8 millions de dollars.

11. Le Comité consultatif note, aux paragraphes 20 à 25 du document A/C.5/56/25/Add.4, que le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général qui dirigerait la composante II (pilier II) serait chargé des secours, du relèvement et de la reconstruction et ferait office de coordonnateur résident et de coordonnateur pour les questions humanitaires. Il serait également le responsable désigné pour veiller à la sécurité du personnel des Nations Unies en Afghanistan. L'objectif de la composante II consisterait essentiellement à définir les orientations stratégiques et à

coordonner un programme commun intégré qui serait exécuté par les organismes du système des Nations Unies et leurs partenaires, et dont le financement serait assuré par diverses sources (voir A/56/875-S/2002/278, par. 86). Les activités au titre du programme seraient menées dans des domaines précis, chaque domaine étant confié à une organisation chef de file et à une autorité gouvernementale afghane. Une liste des domaines d'activités relevant de la composante II a été fournie au Comité (voir annexe II au présent rapport). Il lui a été précisé qu'un montant d'environ 7,1 millions de dollars était prévu pour financer les activités au titre de cette composante.

12. Comme il est indiqué au paragraphe 26 du document A/C.5/56/25/Add.4, il est prévu que, pour la période ayant commencé en septembre 2001, la MANUA assurera la supervision et la coordination d'activités, d'un coût estimatif de 1,7 milliard de dollars environ, au titre du programme d'assistance qui doit être exécuté par les institutions du système des Nations Unies et leurs partenaires. Les fonds déjà mobilisés représentent plus de la moitié de ce montant. Selon les estimations, la MANUA devrait superviser le travail de quelque 700 fonctionnaires expatriés et de près de 3 000 agents recrutés localement pour exécuter divers programmes faisant l'objet de financements distincts. Un tableau des effectifs et les prévisions de dépenses pour la période allant d'octobre 2001 à décembre 2002 au titre des programmes devant être exécutés par des organismes des Nations Unies en Afghanistan, indiquant l'organisme chef de file et l'autorité gouvernementale responsable, ont été communiqués, sur sa demande, au Comité (voir annexe III au présent rapport).

13. Le Comité consultatif note que le Représentant spécial adjoint chargé des secours, du relèvement et de la reconstruction (composante II) confierait, en accord avec l'administration nationale, la responsabilité de la coordination des activités thématiques et sectorielles à des organismes, fonds et programmes des Nations Unies [A/C.5/56/25/Add.4, par. 21 f)]. Il a été précisé au Comité, sur sa demande, qu'aucun mémorandum d'accord n'avait encore été conclu entre l'Organisation des Nations Unies et les organismes de financement et agents d'exécution autonomes du système des Nations Unies. Les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies exécuteraient les activités au titre du programme et, à cet effet, recruteraient du personnel et gèreraient les ressources financières, conformément à leurs propres règles et procédures, sous l'autorité de leurs propres organes directeurs.

**14. Le Comité consultatif souligne qu'il convient de mettre en place un mécanisme de coordination efficace et viable entre les organisations participantes, et que celles-ci doivent parvenir à un consensus sur la manière dont un tel mécanisme fonctionnerait aux fins d'exécuter les tâches prévues au titre de la composante II. Le Comité souhaite recevoir des renseignements détaillés sur la question dans le prochain projet de budget.**

**15. Le Comité constate que le projet de budget ne contient pas d'informations détaillées sur les fonds d'affectation spéciale, notamment en ce qui concerne les activités au titre de la composante II. Il demande donc que des précisions sur la provenance et les délais de mobilisation des ressources, ainsi que sur l'objet et les modalités de gestion de tous les fonds d'affectation spéciale soient présentées dans le prochain projet de budget. Les rapports pertinents sur l'exécution du**

**budget devront également contenir des renseignements sur la performance de ces fonds d'affectation spéciale.**

16. Le Comité consultatif note que le programme comporte notamment des projets en matière d'aide humanitaire, de relèvement, de secours, de reconstruction, et d'appui dans le domaine de la gouvernance, destinés à créer ou à renforcer les capacités de l'administration et de la société civile afghanes. Le Comité note que l'Organisation des Nations Unies et l'Autorité intérimaire afghane examineront les projets secteur par secteur, en fonction des priorités nationales (voir A/56/875-S/2002/278, par. 87). **Compte tenu des renseignements figurant dans les documents dont il a été saisi et de ceux qu'il a obtenus lors des entretiens qu'il a eus, le Comité consultatif considère qu'il faudrait établir, en accord avec les autorités locales, des objectifs clairs et des calendriers d'exécution précis pour les projets et activités de renforcement des capacités de manière à assurer une affectation judicieuse et rapide des ressources.**

17. Comme indiqué au paragraphe 3 du document A/56/875-S/2002/278, lors de la Conférence de Bonn, tenue en novembre 2001, les activités politiques et de médiation des Nations Unies étaient conduites par la Mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan, tandis que les activités humanitaires et de développement exécutées par les organismes, fonds et programmes de l'ONU étaient coordonnées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (OCHA). **Le Comité consultatif constate que la contribution que doit apporter le Bureau de la coordination des affaires humanitaires aux opérations de la MANUA n'est pas clairement définie. Il demande que la présence et le rôle du Bureau de la coordination des affaires humanitaires soient mieux définis et expliqués dans le prochain projet de budget.**

18. **Le Comité consultatif rappelle le paragraphe 27 de son rapport A/55/874 et les paragraphes 28 à 31 de son rapport A/56/887. Il demande que des renseignements sur les privilèges et immunités de la MANUA, notamment les questions ayant trait aux exonérations fiscales et douanières, aux accords sur le statut de la Mission et aux mémorandums d'accord définissant les droits et obligations de la Mission dans la zone d'opérations soient inclus dans le prochain projet de budget.**

#### **Dépenses de personnel militaire**

19. Le Comité consultatif note qu'il est dit aux paragraphes 15, du document A/C.5/56/25/Add.4, et 72, du document A/56/875-S/2002/278, que la Mission n'aura pas de composante militaire ou de police civile. Le montant demandé pour la Mission couvre cependant le coût de cinq postes de conseiller militaire et de quatre postes de membre de la police civile pour remplir les fonctions décrites au paragraphe 3 de l'annexe I.B du document A/C.5/56/25/Add.4. Les dépenses liées aux conseillers militaires sont estimées à 195 800 dollars. Les 156 600 dollars destinés aux membres de la police civile sont compris dans les dépenses de personnel civil, comme indiqué plus bas.

#### **Dépenses de personnel civil**

20. La part du budget de la MANUA consacrée aux dépenses de personnel civil pour la période allant du 1er avril 2002 au 31 mars 2003 couvre les indemnités des quatre membres de la police civile et les traitements et autres dépenses de personnel

de 615 fonctionnaires (139 administrateurs, 93 agents des services généraux et 383 agents locaux dont 40 administrateurs recrutés sur le plan national). Les 244 postes créés en vue des opérations en Afghanistan avant le 1er avril 2002 (65 administrateurs, 30 agents des services généraux et 149 agents locaux) devaient être affectés à la MANUA. Au 1er avril 2002, les postes supplémentaires créés en vue de la MANUA étaient au nombre de 371 (74 administrateurs, 63 agents des services généraux et 234 agents locaux) (voir A/C.5/56/25/Add.4, par. 34, et tableau 2). Le Comité a, sur sa demande, été informé des taux de vacances des opérations des Nations Unies en Afghanistan, au 30 avril 2002 (voir plus loin annexe IV).

21. Les dépenses de personnel civil ont été estimées à 25 692 200 dollars (dont 156 600 dollars pour la police civile) sur la base d'un taux de vacance de poste de 30 % pour le personnel international et de 15 % pour le personnel local. La première branche, ou « pilier », chargée des affaires politiques, comprend 103 postes (42 administrateurs, 2 agents des services généraux, 58 agents locaux et 1 administrateur recruté sur le plan national), la deuxième, chargée des secours, du relèvement et de la reconstruction, 92 postes (39 administrateurs, 2 agents des services généraux, 24 agents locaux et 27 administrateurs recrutés sur le plan national) et la composante administrative et logistique, 377 postes (36 administrateurs, 84 agents des services généraux, 253 agents locaux et 4 administrateurs recrutés sur le plan national) (voir A/C.5/56/25/Add.4, annexe III).

22. Le Comité consultatif note que les organismes, fonds et programmes des Nations Unies sont censés veiller à ce que, progressivement, les activités de développement soient réalisées principalement par des spécialistes locaux et pour ce faire commencer à renforcer les capacités internes [A/C.5/56/25/Add.4, par. 21 e)]. **Le Comité consultatif se réjouit que tous les programmes et activités des Nations Unies fassent de plus en plus appel à du personnel national qualifié et à d'autres agents locaux. Il note que les conditions de travail et de rémunération du personnel local ont été fixées sur la base d'une enquête portant sur les meilleures conditions locales. Cette enquête tient compte non seulement des réponses des employeurs locaux mais aussi d'autres organisations internationales, et entités gouvernementales et non gouvernementales. À cet égard, il est important de ne pas nuire aux efforts de recrutement des institutions gouvernementales nationales.**

23. **Le Comité consultatif rappelle les remarques et observations qu'il a formulées aux paragraphes 41 à 45 de son rapport A/55/874 sur le recours aux Volontaires des Nations Unies dans les opérations de maintien de la paix. Il est d'avis que ses remarques et observations valent également pour les missions politiques et notamment la MANUA. Il demande au Secrétariat d'envisager la possibilité de faire appel aux Volontaires des Nations Unies dans le cadre de la MANUA.**

24. Le Comité consultatif note qu'au paragraphe 7 de l'annexe I.B du document A/C.5/56/25/Add.4, un montant de 190 000 dollars est prévu au titre des dépenses de personnel civil pour recruter des experts à l'appui des travaux de fond de la Mission. Il a été informé que le Représentant spécial du Secrétaire général aurait besoin de conseillers dans les cinq domaines suivants : renforcement des capacités en vue de l'assistance à fournir en cas de situation d'urgence; mise au point d'outils de vérification et de contrôle du respect des engagements; étude et évaluation de

l'efficacité des programmes; protection, personnes déplacées, conception et coordination des programmes et renforcement des capacités gouvernementales.

### **Dépenses opérationnelles**

25. Les dépenses opérationnelles de la MANUA sont estimées à 17 709 800 dollars, dont 3 103 400 dollars pour la location des locaux et l'hébergement, 20 000 dollars pour la remise en état des infrastructures, 3 747 200 dollars pour les transports, 3 534 500 dollars pour les opérations aériennes, 2 003 200 dollars pour les transmissions, 3 639 600 dollars pour le matériel divers, 921 900 dollars pour les fournitures et les services et 740 000 dollars pour le fret aérien et de surface (A/C.5/56/25/Add.4, annexe I). **Le Comité consultatif rappelle que plusieurs opérations de maintien de la paix sont en train de réduire leurs opérations (ATNUTO, MINUSIL, MINUBH et MINUK). Il recommande donc qu'avant d'envisager l'achat de nouveaux véhicules, moyens de transmission et autres types de matériel, on pense à utiliser au maximum les avoirs des missions qui se trouvent sur la base de soutien logistique des Nations Unies de Brindisi et dans d'autres zones de mission (voir plus loin par. 28).**

26. Le Comité consultatif note qu'au paragraphe 21 e) du document A/C.5/56/25/Add.4 il est dit que la Mission s'efforcera de réduire les frais généraux en recouvrant autant que possible à des services, des systèmes et des structures communs. **Le Comité souhaite être informé à ce sujet dans le prochain projet de budget (voir plus loin par. 27 et 29).**

27. Les ressources prévues au titre des locaux et de l'hébergement (3 103 400 dollars) comprennent 339 600 dollars pour la location des locaux du quartier général de la Mission à Kaboul, des sept bureaux régionaux et des bureaux de liaison d'Islamabad et de Téhéran, 1 930 000 dollars pour la construction ou le cas échéant la remise en état des bâtiments et des structures dans la zone de la mission et 833 800 dollars pour la rénovation et le réaménagement des locaux, les fournitures et services d'entretien et d'autres dépenses diverses. Un montant de 20 000 dollars est également demandé en vue de procéder à des réparations mineures sur deux pistes d'atterrissage régionales situées à l'intérieur de l'Afghanistan (A/C.5/56/25/Add.4, par. 10 à 13 et annexe II.A). **Le Comité a été informé que l'on s'efforçait de partager les locaux du quartier général à Kaboul avec d'autres fonds et programmes pour réduire les frais généraux. Il a demandé à être tenu au courant des arrangements de partage des locaux du quartier général et des autres bureaux avec les organismes et partenaires des Nations Unies dans le prochain projet de budget.**

28. Un montant de 3 747 200 dollars est prévu au titre des transports pour couvrir l'achat de nouveaux véhicules, les pièces de rechange, la réparation et l'entretien des véhicules existants et des nouveaux véhicules, les carburants et lubrifiants, les frais d'assurance et le matériel d'atelier indispensable. Une flotte de 190 véhicules est prévue pour 2002. La Mission compte actuellement 54 véhicules et un montant de 2 990 200 dollars est prévu pour permettre l'achat de 136 véhicules supplémentaires. **Le Comité consultatif estime que le montant demandé à cette rubrique devrait être ajusté à la baisse si des véhicules excédentaires étaient ultérieurement identifiés dans d'autres missions (A/C.5/56/Add.4, par. 14 à 16).**

29. Un montant de 3 534 500 dollars est demandé à la rubrique Opérations aériennes pour couvrir les frais de location et d'exploitation jusqu'au 31 mars 2003, d'un petit avion de transport de passagers et d'un avion moyen mixte. Le Comité consultatif relève qu'un montant de 327 600 dollars a été prévu au titre des frais d'atterrissage et de manutention au sol en Afghanistan et au Pakistan (A/C.5/56/Add.4, par. 17 et 18 et annexe II). **Compte tenu des privilèges et immunités des Nations Unies, ce montant devrait être expliqué de manière plus claire dans le prochain projet de budget. Le Comité consultatif a été informé que l'Organisation des Nations Unies et le Programme alimentaire mondial avaient collaboré dans la zone de la mission à la mise en place d'une capacité de transport aérien à titre remboursable (voir, plus haut, par. 26).**

30. Les crédits demandés pour les transmissions se chiffrent à 2 003 200 dollars, dont des dépenses non renouvelables d'un montant de 1 301 200 dollars. La Mission envisage d'utiliser, dans la mesure du possible, du matériel excédentaire disponible à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi ou dans d'autres missions. Il est prévu que plus de 50 % des besoins de la Mission en matériel au cours de l'exercice seront satisfaits selon cette formule d'achat (A/C.5/56/Add.4, par. 19 à 24 et annexes II.A et II.B).

31. Le Comité consultatif relève, au paragraphe 26 du document A/C.5/56/25/Add.4, qu'un montant de 106 000 dollars a été prévu au titre des services divers aux fins de la sécurité régionale, pour couvrir notamment le recrutement de gardes de sécurité locaux au siège de la MANUA et dans des installations régionales. Renseignements pris, le Comité a été informé que ces services seraient fournis par du personnel local dans le cadre de contrats de louage de services.

32. Les montants demandés au titre des autres programmes se montent à 795 300 dollars, dont 195 300 dollars au titre des programmes d'information, 100 000 dollars au titre des programmes de formation et 500 000 dollars au titre des programmes à impact rapide.

33. Le Comité consultatif estime que ses commentaires et observations concernant la formation énoncés aux paragraphes 74 et 75 de son rapport A/56/887 et relatifs aux projets à impact rapide figurant au paragraphe 56 de son rapport A/55/874 sont applicables à la MANUA. **Le Comité consultatif demande que ces préoccupations soient prises en compte dans le prochain projet de budget de la Mission.**

#### **Recommandation**

34. **Pour ce qui est des mesures proposées par le Secrétaire général aux paragraphes 36 et 37 de son rapport, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale approuve l'imputation d'un montant de 34 303 300 dollars au titre de la Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan (MANUA) sur le solde du crédit ouvert au titre des missions politiques spéciales au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de 2002-2003. En outre, le Comité recommande que l'Assemblée générale approuve l'ouverture d'un crédit additionnel de 8 707 400 dollars au chapitre 3 du budget-programme de l'exercice 2002-2003 ainsi que d'un crédit additionnel de 3 929 500 dollars au chapitre 32 (Contributions du personnel) qui sera compensé par un montant correspondant des recettes prévues au chapitre**

premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel). Le Comité consultatif fait observer que, si les ressources prévues pour les missions politiques spéciales étaient épuisées, les besoins futurs seraient examinés, selon le cas, conformément aux dispositions des résolutions 41/213, 42/411 ou 49/233 de l'Assemblée générale.

35. Le Comité consultatif n'a disposé que de très peu de temps pour examiner le rapport du Secrétaire général et n'a donc pas pu, entre autres, étudier dans le détail les tableaux d'effectifs et les classes du personnel de la Mission. C'est pourquoi le Comité consultatif recommande que tous les postes soient approuvés à titre provisoire, sans préjudice des recommandations qu'il pourrait formuler sur la base des renseignements contenus dans le prochain projet de budget de la Mission en Afghanistan. À ce propos, le nombre de postes, leur structure ainsi que leur classe devraient être entièrement justifiés dans le prochain projet de budget.

**Lettre datée du 15 février 2002, adressée au Secrétaire général  
par le Président du Comité consultatif pour les questions  
administratives et budgétaires**

Monsieur le Secrétaire général,

Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné la lettre du Contrôleur datée du 12 février 2002, dans laquelle celui-ci demande l'assentiment du Comité concernant l'engagement de dépenses d'un montant brut maximum de 16 549 400 dollars (montant net : 16 199 800 dollars) pour la période du 1er mars au 30 juin 2002, au titre de la création et de l'appui d'une mission intégrée des Nations Unies en Afghanistan. Il est indiqué dans cette lettre que la demande est formulée conformément à la section IV de la résolution 49/233 de l'Assemblée générale.

Le Comité consultatif relève, dans la lettre du Contrôleur, que vous vous proposez de soumettre un rapport au Conseil de sécurité au cours de la seconde moitié de février 2002, dans lequel vous recommanderez la création d'une nouvelle mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan et en présenterez le projet d'attributions et responsabilités. Toutefois, étant donné que le Conseil de sécurité n'a pas encore statué au sujet de la création de la nouvelle mission, les dispositions de la résolution 49/233 de l'Assemblée générale ne sont pas applicables. Votre demande devrait plutôt relever du paragraphe 1 de la résolution 56/256 de l'Assemblée générale relative aux dépenses imprévues et extraordinaires pour l'exercice biennal 2002-2003.

En conséquence, le Comité consultatif vous autorise à engager des dépenses d'un montant forfaitaire ne dépassant pas 15 millions de dollars, afin d'entreprendre les premiers préparatifs visés dans la lettre du Contrôleur. Ce montant est autorisé sans préjudice de la portée des opérations et du mode de financement finals ni des décisions ou recommandations concernant la dotation en effectifs et autres besoins que le Comité consultatif pourrait formuler au cas où le Conseil de sécurité autoriserait la création d'une mission d'assistance en Afghanistan.

Veillez agréer, Monsieur le Secrétaire général, les assurances de ma très haute considération.

Le Président  
(Signé) C. S. M. Mselle

## Annexe II

**Composante II (pilier II)****Programme de travail****Organismes chargés de coordonner les différents programmes**


---

<i>Domaines et sous-domaines d'intervention</i>	<i>Ministère/groupe chargé de la planification au Gouvernement</i>	<i>Organisme chef de file/secrétariat du programme</i>
---	--	--

---

**Aide humanitaire, mise en valeur des ressources humaines et action sociale****Retour des réfugiés**

- |              |   |     |
|--------------|---|-----|
| – Déplacés   | Ministère chargé du retour et du rapatriement | HCR |
| – Protection |   | OIM |

**Enseignement et formation professionnelle**

- |                             |  |        |
|-----------------------------|--|--------|
| – Enseignement primaire     | Ministère de l'éducation,<br>Ministère de l'enseignement supérieur | UNICEF |
| – Enseignement secondaire   |  | UNICEF |
| – Enseignement supérieur    |  | UNESCO |
| – Formation professionnelle |  | UNESCO |

**Santé et nutrition**

- |  |                                |                        |
|--|--------------------------------|------------------------|
| – Nutrition  | Ministère de la santé publique | OMS et Banque mondiale |
| – Santé en matière de procréation et soins obstétricaux essentiels |                                | UNICEF                 |
| – Programme élargi de vaccination                                  |                                | UNICEF et FNUAP        |
|  |                                | UNICEF                 |

**Moyens de subsistance et protection sociale**

- |  |   |             |
|--|---|-------------|
| – Assistance alimentaire                       | Bureau du Président, Ministère de l'emploi et des affaires sociales, Ministère de la condition féminine, Ministère du développement rural | PAM et PNUD |
| – Articles autres que les denrées alimentaires |   |             |
| – Protection sociale                           |   |             |
| – Programme régional                           |   |             |

**Patrimoine culturel, médias et sports**

- |   |        |
|---|--------|
| Ministère de l'information et de la culture, Université de Kaboul | UNESCO |
|---|--------|

<i>Domaines et sous-domaines d'intervention</i>	<i>Ministère/groupe chargé de la planification au Gouvernement</i>	<i>Organisme chef de file/secrétariat du programme</i>
<b>Reconstruction et ressources naturelles</b>		
<b>Transport</b>	Ministère des travaux publics, Ministère du transport, Télécommunications	Banque mondiale et Banque asiatique de développement
– Réseau routier		OACI
– Aviation civile		
<b>Aménagement urbain, alimentation en eau et assainissement</b>	Ministère de l'eau, des travaux publics, Ministère du développement rural, Ministère des industries extractives et de l'industrie, municipalités, Ministère du développement urbain	Banque mondiale
– Aménagement urbain		
– Alimentation en eau et assainissement		
<b>Énergie, industries extractives et télécommunications</b>	Ministère de l'énergie, Ministère des industries extractives et de l'industrie, Ministère des communications	Banque mondiale
– Énergie		
– Industries extractives		
– Télécommunications		
<b>Gestion des ressources naturelles</b>	Ministère du développement durable, Ministère de l'agriculture, Ministère de l'irrigation	FAO
– Agriculture		
– Sylviculture		
– Pastoralisme		
– Irrigation		
<b>Commerce et investissements</b>		
<b>Commerce et investissements</b>	Ministère de l'industrie et des industries extractives, Ministère des petites entreprises et Ministère du commerce	Banque mondiale
<b>Services publics et appareil de l'État</b>		
<b>Sécurité et état de droit</b>	Ministère de l'intérieur, Ministère des travaux publics, Ministère de la défense	MANUA, PNUD et Centre de la lutte antimines en Afghanistan
– Emploi		
– Armée nationale		
– Police nationale		
– Appareil judiciaire		
– Sensibilisation et lutte antimines		

<i>Domaines et sous-domaines d'intervention</i>	<i>Ministère/groupe chargé de la planification au Gouvernement</i>	<i>Organisme chef de file/secrétariat du programme</i>
– Démobilisation		
– Contrôle des drogues		
<b>Renforcement des capacités du Gouvernement</b>	Tous les ministères	Banque mondiale et PNUD
– Bâtiments administratifs		
– Formation des cadres de l'État		
– Programme de solidarité nationale		
– Fonds de pension et de retraite		
– Renforcement des capacités financières et administratives		

## Annexe III

## Opérations du système des Nations Unies en Afghanistan

## Dotation en effectifs et budget (estimations pour la période allant d'octobre 2001 à décembre 2002)

<i>Entité/organisme des Nations Unies</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national</i>	<i>Budget pour la période allant d'octobre 2001 à décembre 2002 (en milliers de dollars É.-U.)</i>	<i>Montant versé au 24 avril 2002 (en milliers de dollars É.-U.)</i>
PAM	78	350	585 679,7	201 132,2
HCR	90	600	262 453,2	161 907,9
UNICEF	79	197	190 650,5	89 253,0
OMS	24	210	69 498,3	13 534,9
UNESCO	6	5	38 794,5	2,5
FAO	11	37	45 073,9	27 349,2
OIT	3	3	12 535,3	–
CNUEH (Habitat)	3	100	51 700,0	1 000,0
PNUCID	1	9	25 740,2	440,0
PNUD	21	69	58 220,6	7 381,3
PNUE	2	4	1 000,4	–
FNUAP	2	18	9 147,0	8 215,0
FNUAP/UNIFEM	2	8	11 545,0	–
UNOPS	2	69	2 815,0	1 005,7
MANUA*	88	149	–	–
<b>Total</b>	<b>412</b>	<b>1 828</b>	<b>1 364 853,7</b>	<b>511 221,7</b>

\* Les crédits ouverts pour le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afghanistan et la mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan et les engagements de dépenses pour la MANUA atteignent 25 472 200 dollars. Les effectifs autorisés s'élèvent à 244.

## Annexe IV

**Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général,  
mission spéciale des Nations Unies en Afghanistan  
et Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan**

**Postes vacants au 30 avril 2002**

	<i>Postes autorisés</i>				<i>Postes vacants</i>				<i>Pourcentage de postes vacants</i>
	<i>Bureau du Représentant spécial</i>	<i>MSNUA</i>	<i>MANUA</i>	<i>Total</i>	<i>Bureau du Représentant spécial</i>	<i>MSNUA</i>	<i>MANUA</i>	<i>Total</i>	
SGA	1	–	–	<b>1</b>	–	–	–	–	–
SSG	1	1	–	<b>2</b>	–	–	–	–	–
D-2	1	–	2	<b>3</b>	1	–	2	<b>3</b>	100,0
D-1	2	3	2	<b>7</b>	1	–	–	<b>1</b>	14,3
P-5	1	4	7	<b>12</b>	–	2	6	<b>8</b>	66,7
P-4	5	9	10	<b>24</b>	5	–	5	<b>10</b>	41,7
P-3	–	7	9	<b>16</b>	–	–	2	<b>2</b>	12,5
P-2/1	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total, administrateurs</b>	<b>11</b>	<b>24</b>	<b>30</b>	<b>65</b>	<b>7</b>	<b>2</b>	<b>15</b>	<b>24</b>	<b>36,9</b>
Services généraux (1re classe)	–	–	1	<b>1</b>	–	–	1	<b>1</b>	100,0
Services généraux (autres classes)	6	5	5	<b>16</b>	4	3	2	<b>9</b>	56,3
Service mobile	–	8	5	<b>13</b>	–	–	2	<b>2</b>	15,4
<b>Total, services généraux et autres</b>	<b>6</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>30</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>5</b>	<b>12</b>	<b>40,0</b>
<b>Total, personnel international</b>	<b>17</b>	<b>37</b>	<b>41</b>	<b>95</b>	<b>11</b>	<b>5</b>	<b>20</b>	<b>36</b>	<b>37,9</b>
Administrateurs recrutés sur le plan national	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Agents locaux	–	49	100	<b>149</b>	–	1	–	<b>1</b>	0,7
<b>Total, personnel local</b>	<b>–</b>	<b>49</b>	<b>100</b>	<b>149</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>–</b>	<b>1</b>	<b>0,7</b>
Conseillers militaires	–	3	–	<b>3</b>	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>17</b>	<b>89</b>	<b>141</b>	<b>247</b>	<b>11</b>	<b>6</b>	<b>20</b>	<b>37</b>	<b>15,0</b>